

COMPTE RENDU REUNION du 5 Mars 2019

Présents : T. Peycéré (TP), S. Vergès (SV), D. Vialade (DV) Patrice Cano (PC), P Pécapéra (PP), JP.Rouillon (JPR)

Absents excusés : C. Pellefigue

Secrétaire de séance : S. Vergès

Début de la séance : 18h34

Ordre du jour :

- Validation CR du 27/11/18
- Délibérations
SDE
Report du transfert obligatoire Eau et Assainissement au 1/1/26 - CCAM
- Présentation des Comptes 2018- compte administratif
- Budget 2018
- Questions diverses

Mme le Maire ouvre la séance par le point 1 de l'ordre du jour.

- **VALIDATION DU CR du 27/11/18**

Pas de remarques

CR validé à l'unanimité

- **COMPTES 2018**

Mme le Maire fait un point sur les dépenses et recettes de l'exercice 2018.

Encore cette année, 'aucun investissement n'a été fait afin de réduire au maximum la dette et de retrouver des comptes équilibrés.

Elle précise qu'il reste un seul emprunt qui se termine en 2021.

Compte Administratif 2018 ou résultat réalisé par la commune

	Section Investissement	Section Fonctionnement
Recettes	42 330.83 €	45 809.65 €
restes à réaliser	4 282.00 €	
Dépenses	16 160.83 €	34 444.26 €
restes à réaliser	0 €	
Résultat (cumulé avec n-1) et avec reste à réaliser	1 485.85 €	38 487.81 €

résultat cumulé : 39 976.66€

Le compte administratif est voté par 5 voix pour

- **DELIBERATIONS**

- SDE

Suite au projet d'extension de l'éclairage public non validé en Conseil du 25/9 dernier pour insuffisance d'éléments, Mme le Maire expose au conseil le nouveau devis envoyé par le SDE. Le montant total pour 20m de génie civil et 1 candélabre est de 4500€ HT dont la 1/2 pris en charge par le SDE. (1^{er} devis à 7100€)

En réponse au positionnement central du candélabre, la diffusion de la lumière se fera sur l'ensemble du terrain. Projecteur à Led, commande par minuteur.

SV demande comment est géré l'allumage du candélabre et s'il sera possible de couper la lumière à une certaine heure (23h ou minuit), ceci afin de limiter les nuisances sonores.

JPR demande si des habitants de la commune sont venus en mairie demander l'éclairage sur ce terrain. Dans la négative, est-ce vraiment utile d'investir cette importante somme ? Ne pourrait-on pas attendre 1 an pour voir la fréquentation notamment estivale ?

Mme le Maire répond qu'effectivement il n'y a pas eu de demande mais elle pense que cet éclairage est nécessaire et précise que la demande d'aide financière a été déposée sur 2018. Il est donc difficile de faire marche arrière.

PC pense également que cela peut être une incitation à la location.

Le SDE va être à nouveau sollicité pour les questions techniques posées ci-dessus.

Le Conseil Municipal reporte la délibération.

- CCAM - transfert de la compétence Eau et Assainissement

Le conseil communautaire de la CCAM a voté le report du transfert des compétences eau et assainissement au 01/01/2026 au lieu du 01/01/2020. Le président souhaite prendre le plus de temps possible pour étudier et mettre en place cette nouvelle compétence.

Les communes doivent également délibérer.

Le Conseil Municipal valide la délibération par 6 voix pour

- **QUESTIONS DIVERSES**

- Permis de Construire

Mme le Maire montre au conseil le PC que Mr Marchesin vient de déposer.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 20h35